



Séance du : 26 janvier 2022

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présenté ou représenté : 10

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (4) Madame MARTIN, Messieurs AEBISCHER, ANTOINE et LUY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (5) Madame BUSSAT et Messieurs BERTRAND, DANNECKER, MOUCHET, TOUTAIN.

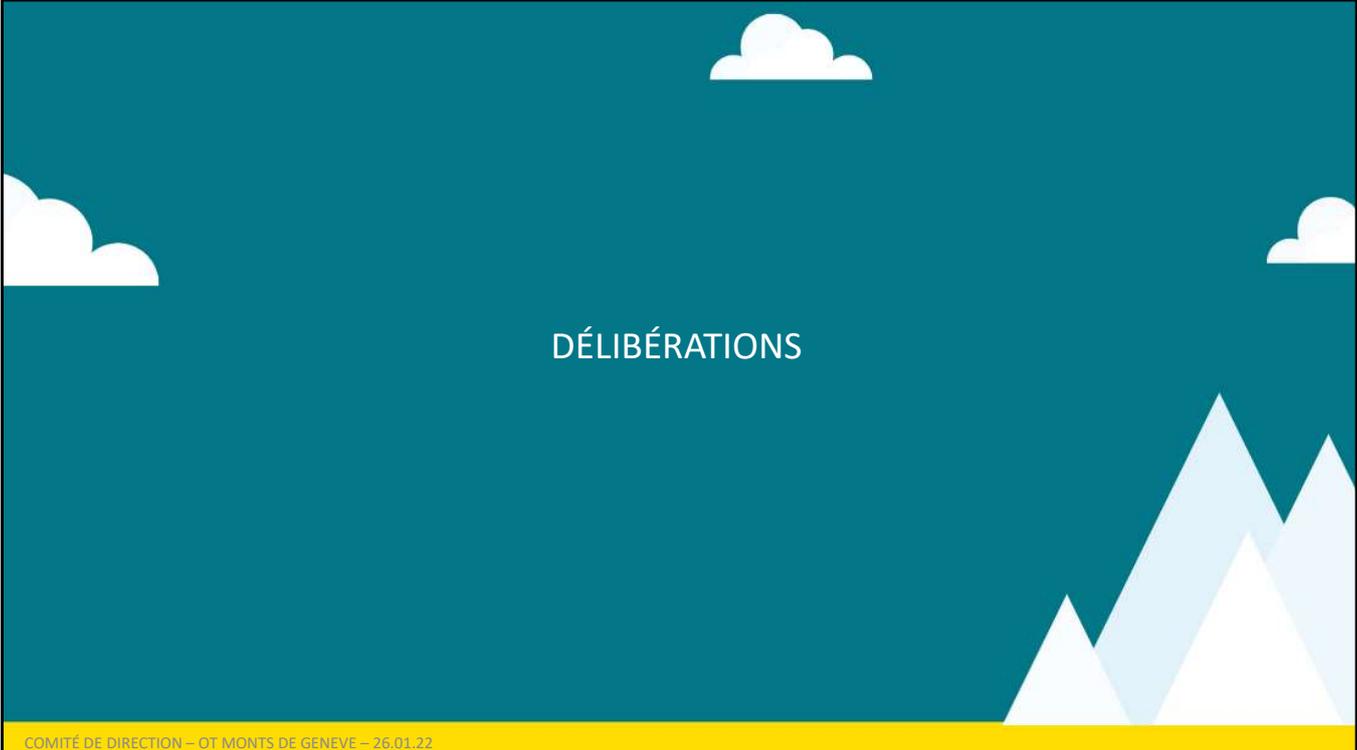
Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : (2) Mesdames INCANDELA Carole Directrice, MERCIER-BOSSÉNY Elsa Responsable service ressources.

Début de séance 18h40,

Le quorum est atteint.



Mme BUSSAT est nommée secrétaire de séance.



# DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ DE DIRECTION – OT MONTS DE GENEVE – 16.01.22

## 1. Débat d'orientation budgétaire 2022

*Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2022.*

*Vu les articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif des collectivités territoriales est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.).*

Mme Carole INCANDELA vous a présenté les orientations budgétaires 2022, mis en annexe de la présente délibération.

Considérant que ce débat portait sur les orientations générales à retenir pour l'exercice.

Considérant que ce débat a permis de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la structure.

**Il est proposé au Comité de Direction,  
D'APPROUVER le débat d'orientations budgétaires 2022.**



### **RAPPEL DE NOTRE STRATÉGIE 2021-2023**

#### **PRÉSENCE AU NIVEAU LOCAL –LIENS INSTITUTIONNELS :**

M. AEBISCHER confirme, au nom de la Mairie et de l'agglomération d'Annemasse, que la présence de l'OT au niveau local est un sujet très important.

Mme INCANDELA rappelle que c'est un objectif de la convention triennale qui sera mis en avant cette année, afin de tisser du lien et de créer une vraie synergie.

M. ANTOINE rajoute que l'OT restera dans des choix d'événements locaux rayonnants.

#### **EXPLICATION DES EXCÉDENTS**

Mme CHAUMONTET explique qu'un excédent est reporté depuis plusieurs années et c'est pour cela que les 2 présidents avaient fixé, l'année dernière, l'objectif de consommer un maximum les 261 671,83 € reportés sur le budget 2021. À côté de cela, l'objectif n'est pas de consommer pour consommer, les 127 900€ ne pouvaient pas être anticipés et l'important est que le budget présenté en 2022 soit cohérent.

## **CHAPITRE 011 -CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL**

### **ARTICLE 61 – Sujet : diffusion magazine**

M. BERTRAND demande dans quels endroits sera diffusé le Mag ?

M. ANTOINE explique que l'OT a pour objectif de diffuser le Mag dans les collectivités, auprès des élus. La diffusion prenant beaucoup de temps, rappelons que le territoire représente 29 communes, il est donc préférable de déléguer cette mission à un prestataire extérieur.

### **MONTS DE GENÈVE AU PAYS DE CRUSEILLES**

Mme INCANDELA, M. ANTOINE et M. DE VIRY expliquent l'avancée du projet.

Aucune décision n'a été prise à l'heure actuelle, des échanges techniques et politiques sont toujours en cours avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC). Alter'alpa a été dissout, ils n'ont aujourd'hui plus d'Office de Tourisme.

La négociation porte notamment sur la subvention qui serait allouée à l'OT. La base, sur laquelle nous ne dérogerons pas, est l'octroi d'une subvention à hauteur est de 2,77€ par habitant et la reprise de la gestion de la taxe de séjour du territoire (base identique à Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois). De bonnes relations s'instaurent entre l'OT et la CCPC, l'OT est ouvert mais reste vigilant, la gouvernance fonctionne bien et le souhait est de continuer ainsi.

La CCPC souhaiterait conclure le partenariat contre une rémunération moindre à celle que l'OT espérait c'est pourquoi les négociations tardent. Des points sont à éclaircir, notamment, sur la politique touristique de la communauté de communes. L'OT leur demande 20 000€ supplémentaires pour « monter à bord », en effet ils doivent prendre en compte qu'ils bénéficieront de services d'un OT structuré et que le partenariat demandera beaucoup de travail pour qu'une visibilité de leur territoire soit effective au plus vite sur nos supports.

M. AEBISCHER confirme le fait qu'il faut faire attention à ne pas se brader, qu'ils intègrent à un OT qui a construit beaucoup de choses depuis de nombreuses années.

M. DE VIRY indique que nous y trouvons aussi un intérêt : construire un territoire beaucoup plus grand, récupérer leur taxe de séjour, ... etc.

M. AEBISCHER demande si les présidents des EPCI sont pour ce rapprochement ?

M. ANTOINE explique que les Présidents ont été consultés à chaque étape de la négociation. Il ne faut pas oublier que nous avons des obligations auprès de nos EPCI et qu'il faut les tenir.

En parallèle M. ANTOINE rappelle qu'une étude du schéma de développement touristique est en cours et que des réflexions seront à mener sur les aménagements, l'économie touristique, où nous en sommes, les outils, les infrastructures.

M. BERTRAND demande quel est le calendrier concernant les négociations avec la CCPC ?

M. ANTOINE explique que rien n'est encore fixé mais que cela devrait avancer rapidement car un plan marketing doit être constitué pour 2022.

Mme BUSSAT demande confirmation sur le fait que le Pont de la Caille fait parti du Pays de Cruseilles.

Mme INCANDELA confirme cela.

Mme BUSSAT indique que c'est la plus belle porte d'entrée du territoire, car les visiteurs s'arrêtent à cet endroit pour du vrai tourisme : le paysage et la région. De plus c'est un attrait touristique gratuit. Ce sont des personnes plus facilement captables.

M. ANTOINE acquiesce en précisant qu'il y a pleins de choses à faire sur ce territoire : le pont de la Caille, le petit pays, le lac des dronières, ... jusqu'aux Monts de Genève. Il y a énormément de choses à faire en commun.

M. BERTRAND demande quelles sont les options de direction de la CCPC ? Annecy ou rester indépendant ? Est-ce que des choses se profilent ?

M. DE VIRY explique que la Balme de Sillingy, ayant la compétence tourisme, a intégré l'ancienne Directrice de l'OT dans l'équipe technique de la CC d'où elle gère le tourisme en direct. La CCPC peut aussi travailler ainsi, ayant intégré une ancienne collaboratrice de l'OT. Mais quand on voit le travail fourni et les investissements réalisés par l'OT c'est quasi mission impossible d'atteindre un tel niveau. Il pense qu'ils se posent des questions sur le budget / la politique d'orientation générale de la CC.

M. ANTOINE précise qu'une décision sera prise dans le mois qui vient.

## **CHAPITRE 012 -CHARGES DE PERSONNEL**

M. BERTRAND voit que [REDACTED] partira à la retraite en fin d'année, il demande si elle sera remplacée.

Mme INCANDELA confirme qu'elle sera bien remplacée mais peut être pas sous le même format, car elle est actuellement à 60% et que tenir un calendrier de jours d'ouverture avec une personne à temps partiel est compliqué, notamment l'été avec une ouverture les dimanches et jours fériés mais aussi du fait de l'accroissement des projets de la structure. Cela sera soumis à débat pour l'année 2023.

M. BERTRAND demande si les autres collaboratrices de l'accueil sont à 100% ?

Mme INCANDELA indique que 2 personnes sont à 100% et une autre à 80%. Une réflexion est menée pour tenir le nombre des journées d'ouvertures demandées par la démarche qualité, une mobilisation de la part des équipes est demandée pour travailler certains samedis. De plus les accueils délocalisés précédemment réalisés au téléphérique

du Salève devront être réalisés dans un autre lieu cette année.

**Au vu de cet exposé, le comité de direction,  
DECIDE à l'unanimité, de prendre acte de la tenue des débats d'orientations  
budgétaires à l'exercice 2022 sur la base de la note de synthèse annexée à la  
délibération.**

## 2. Souscription parts sociales au capital de la SCIC Apidae Tourisme (1/2)

La plateforme APIDAE est au cœur de la stratégie digitale de l'OT de Monts de Genève. Elle permet de collecter une data indispensable dans notre organisation.



Le réseau APIDAE, porté jusqu'ici par Auvergne Rhône Alpes Tourisme (SITRA depuis 2004 puis APIDAE à partir de 2015), a étendu son déploiement pour toute la filière touristique, en France. A terme, l'ambition est que l'outil soit déployé en Europe.

Afin de faire évoluer son organisation, son modèle économique et sa gouvernance et répondre aux nouveaux enjeux liés à l'économie de la DATA, le réseau APIDAE change de statut et devient une SCIC (Société Coopérative d'intérêt Collectif).

### Participer à Apidae Tourisme, SCIC SA à capital variable en tant que sociétaire permet :

- De participer à la gouvernance du réseau et donc d'agir sur les décisions de la future SCIC,
- De contribuer à mettre en place une structure solide financièrement afin de sécuriser l'investissement nécessaire au maintien de la plateforme située au cœur de notre activité quotidienne,
- D'afficher son soutien à un projet qui a pour objectif le développement de l'économie local et de l'attractivité des territoires.

Cette prise de participation est une démarche indépendante de la contribution annuelle qui permet d'être membre du réseau.

### Les missions de APIDAE :

- Créer un environnement de confiance facilitant la co-construction et la co-compétition entre tous les acteurs des territoires afin d'initier de nouveaux services innovants dans les destinations touristiques,
- Structurer, fluidifier et simplifier les relations entre tous les acteurs de l'écosystème touristique pour augmenter le niveau de qualité des services et procurer de meilleures expériences aux touristes et habitants,
- Augmenter la valeur, garder la maîtrise et faciliter l'usage d'un bien commun représenté par la Data produite dans les territoires et par chaque membre du réseau,
- Rationaliser et mutualiser les ressources et les coûts, liés aux usages du numérique, pour chaque destination,
- Accélérer le business, au sein de l'écosystème, entre les acteurs pour générer plus d'économie locale,
- Accompagner la montée en compétence, dans les usages du numérique et de la data, pour tous les acteurs de la communauté Apidae.



## 2. Souscription parts sociales au capital de la SCIC Apidae Tourisme (2/2)

### Territoire d'implantation :

- Aujourd'hui : 23 départements, 3 régions, 1 territoire d'outre-mer, 700 territoires situés en France et en Suisse
- Demain : extension nationale et pays francophones en fonction des opportunités

**Public ciblé :** Tous les acteurs de l'écosystème touristique qui contribuent au développement de l'économie locale

### Les quatre communautés du réseau :

- Acteurs territoriaux : offices de tourisme, institutionnels du tourisme...
- Fournisseurs de services : PME proposant leurs services, principalement des services numériques,
- Socio-professionnels : hôteliers, hébergeurs, partenaires d'activités sportives et culturelles...
- Soutiens du réseau et autres partenaires de la démarche : habitants, individuels, animateurs du réseau, associations locales, partenaires divers...)

**Il est proposé au Comité de Direction,**

**D'APPROUVER le fait que l'Office de Tourisme des Monts de Genève devienne sociétaire de la SCIC SA Apidae Tourisme, D'APPROUVER le montant de la participation à hauteur de 1 000 €, correspondant à la souscription de 10 parts sociales de 100€ chacune, DE NOMMER Carole INCANDELA, directrice et ordonnatrice de l'Office de Tourisme Monts de Genève dont le siège social est situé 2 place de la gare à Annemasse (74100), représentant permanent lors des assemblées d'Apidae Tourisme SCIC SA à capital variable.**



**Au vu de cet exposé, le comité de direction, APPROUVE à l'unanimité, le fait que l'Office de Tourisme des Monts de Genève devienne sociétaire de la SCIC SA Apidae Tourisme, APPROUVE à l'unanimité, les montant de la participation pour 1 000 €, correspondant à la souscription de 10 parts sociales de 100€ chacune, NOMME à l'unanimité, Carole INCANDELA, directrice et ordonnatrice de l'Office de Tourisme Monts de Genève dont le siège social est situé 2 place de la gare à Annemasse (74100), représentant permanent lors des assemblées d'Apidae Tourisme SCIC SA à capital variable.**

### 3. Approbation de l'autorisation de consommer les dépenses en 2022, sur la base du ¼ des crédits votés au titre de l'exercice 2021

*Vu L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312-1, qui prévoit que la préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC par le directeur est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités.*

Considérant que le vote du budget 2022 interviendra par délibération lors du prochain comité de direction du 30 mars 2022,

Considérant que dans ce laps de temps l'office de tourisme des Monts de Genève devra engager des dépenses,

Considérant qu'il est proposé aux membres du Comité de direction d'approuver l'autorisation de consommer les dépenses 2022 sur la base du 1/4 de crédits votés au titre de l'exercice 2021,

Chapitre	Montant 2021	¼ crédits disponibles en 2022
Chap 20	49 242.42 €	12 310.61 €
Chap 21	23 125.67 €	5 781.42 €
Chap 27	0.00 €	0.00 €

Il est proposé au Comité de Direction,  
D'APPROUVER l'autorisation de consommer les dépenses 2022 sur la base du ¼ des crédits votés en 2021.



**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,  
APPROUVE à l'unanimité, l'autorisation de consommer les dépenses 2022 sur la base  
du ¼ des crédits votés en 2021.**

#### 4. Remboursement des frais professionnel du personnel de l'EPIC

*Vu l'article 18 de la convention collective des organismes de tourisme (n°3175), qui stipule que tout déplacement ou voyage quelle que soit la durée est pris en charge par l'employeur,*

Considérant que les missions du personnel de l'Office de Tourisme, les amènent à se déplacer tout au long de l'année sur des rencontres interprofessionnelles, salons, foires, congrès mais aussi formations ; que la mission de représentation du Directeur de l'Office de Tourisme l'amène à rencontrer et inviter régulièrement au restaurant les acteurs du territoire ;

Le Président, propose le remboursement de leurs dépenses professionnelles inhérentes à leurs fonctions (frais de transports, péage, parking, frais de repas, hôtel ....) sur la base des justificatifs présentés aux frais réels dans le cadre de leurs missions, pour une durée de 12 mois.

Considérant que l'engagement des différents frais est néanmoins soumis à l'appréciation de l'ordonnateur pour le personnel de droit privé et du Président pour le personnel de droit public.

**Il est proposé au Comité de Direction,**

**D'APPROUVER le remboursement au réel des dépenses professionnelles du personnel de l'EPIC pour une durée de 12 mois.**



**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,  
APPROUVE à l'unanimité, le remboursement au réel des dépenses professionnelles du  
personnel de l'EPIC pour une durée de 12 mois.**

## 5. Modalités de rémunération sur les ventes réalisées dans le cadre de la « Boutique événementielle »

*Vu les articles L133-3, L133-7 et L134-6 du code du tourisme,  
Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,  
Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,*

Afin d'enrichir l'offre de la « conciergerie événementielle » mise en place par le Service Commercial de l'OT Monts de Genève, une « Boutique Événementielle » est proposée pour enrichir l'offre du site web AFFAIRES des Monts de Genève.

L'offre de la « Boutique Événementielle » proposée sera alimentée par une gamme de produits d'accueil, goodies, souvenirs, coffrets cadeaux, articles personnalisés et packages événementiels, proposés par les partenaires adhérents de l'OT Monts de Genève dans le cadre d'événements d'entreprises et de groupes (avec ou sans hébergement).

La vente de ces produits sera exécutée aux conditions tarifaires fixées par les partenaires adhérents.

**Pour toute vente de produit effectuée par l'intermédiaire de l'OT MDG, le chiffre d'affaire HT réalisé directement par le partenaire implique le versement à l'OT MDG d'une commission de 5% (TVA en sus). Si le produit est acheté et revendu par l'OT MDG dans le cadre d'un forfait touristique, le partenaire fait bénéficier l'OT MDG d'une remise de 5% sur le montant HT de la facture du (des) produit(s) acheté(s).**

Dans le cas de la vente de produits provenant de **prestataires non adhérents**, le taux de remise et de commissionnement sera porté à **10% de la valeur HT totale des produits vendus**.

Ces conditions sont en conformité avec celles validées par délibération 2021-14 en date du 10 novembre 2021, fixant à l'identique les taux de remises et de commissionnement appliqués dans le cadre de traitement de dossiers commerciaux.

**Il est proposé au Comité de Direction,  
D'APPROUVER les modalités de rémunération sur les ventes réalisées dans le cadre de la « Boutique événementielle ».**



**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,  
APPROUVE à l'unanimité, les modalités de rémunération sur les ventes réalisées dans  
le cadre de la « Boutique événementielle ».**



Fin du comité de direction à 20h30.



**A VOS AGENDAS**  
**Prochain comité de direction**  
**le mercredi 30 mars 2022 18h30**  
**Présentation du plan marketing et budget 2022**  
**(lieu à définir)**